



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023_080

TARIF 2023/2024 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'an deux-mil-vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 6 juin 2023

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Jean-Marc SAIÑO.

Excusés : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET).

Absents non-excusés : Lydia BERENFELD, Etienne MARTIN.

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Paraphe

Le prix de revient des repas servis en restauration scolaire a été augmenté par une série de hausses affectant la fourniture des repas préparés, eux-mêmes supportant une hausse de 18% du prix des matières premières, les coûts du personnel de service et les coûts de l'énergie. La résultante de ces hausses est de l'ordre de 12%. Il revient au conseil municipal de se prononcer pour intégrer tout ou partie de cette augmentation dans la tarification, ou dit autrement, pour déterminer la répartition de cette augmentation entre l'impôt et la participation des familles. La commission scolaire réunie le 4 mai a demandé que soit étudiée une augmentation des tarifs de restauration scolaire de 4% pour la rentrée de septembre 2023. Cette hypothèse se traduirait par la grille tarifaire suivante :

TARIFS CANTINE 2021-2022		TARIFS CANTINE 2022-2023								
DOMICILIES A RUY-MONTCEAU	ENFANTS EXTÉRIEURS	DOMICILIES A RUY-MONTCEAU		ENFANTS extérieurs		DOMICILIES A RUY-MONTCEAU		ENFANTS extérieurs		
Quotient Familial	Prix du repas		Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle	Prix du repas	variation annuelle
De 0 à 850 €	3,40 €	4,10 €	3,50 €	2,94%	4,22 €	2,93%	3,64 €	4,00%	4,39 €	4,03%
De 851 à 1250 €	4,05 €	4,60 €	4,17 €	2,96%	4,74 €	3,04%	4,34 €	4,08%	4,93 €	4,01%
De 1251 à 1850 €	4,45 €	4,90 €	4,60 €	3,37%	5,05 €	3,06%	4,78 €	3,91%	5,25 €	3,96%
Sup ou égal à 1851 €	4,80 €	5,10 €	4,95 €	3,13%	5,25 €	2,94%	5,15 €	4,04%	5,46 €	4,00%
<u>Tarifs adultes</u>	5,10 €		5,25 €	2,94%	5,25 €	2,94%	5,46 €	4,00%	5,46 €	4,00%

Paraphe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

[Pour : 19 voix, Abstentions : Madame COLOMB et pouvoir de Mme RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RENAUD et RABUEL]

ADOpte les tarifs de restauration scolaire selon la grille ci-dessus avec entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 juin 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 12 juin 2023

Délibération n°2023_080